# L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No. 81, RUE DE CHARTRES

## CONDITIONS:

### ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnement pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, et les magasins de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer autant des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de laquelle sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, feront insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES POMPIERS DE LA NLLE-ORLEANS—Les actionnaires sont et demeurent prévenus que le sixième paiement est payable le 1e mois de février prochain, au bureau de la Compagnie, rue du Camp.
4 janv—12, 3pe E. L. TRACY, Secrétaire

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE—Nouvelle Orléans, 3 janvier 1839—Une élection, par les actionnaires, de six directeurs pour cette institution, sera tenue à la maison de banque, lundi le 4 février prochain, entre 11½ heures du matin et 3 de l'après midi.
Par ordre de la Direction.
3 janv J. P. PERRAULT—Caissier

POELES—POELES!—S. Locke & Co., No. 8, Front Levée, viennent de recevoir par le navire Jane Hall, un nouveau supplément de poêles. Leur assortiment se compose actuellement de poêles à charbon, de Spoor, patentés, de toutes grandeurs; poêles dits Radiateurs, à charbon, de Philadelphie; poêles à fourneaux, idem à James, à deux et trois bouilloires; poêles de campagne; poêles à navires et à steamboats; à ressorts, des tuyaux de poêles, que l'on pourra sur demande. 24 déc—a

MORUS MULTICAULIS—Le soussigné vient de recevoir une grande quantité de Morus Multicaulis, véritables, et de première qualité, de quatre à neuf pieds de hauteur et garnis de branches. On invite les amateurs à venir les examiner.
Il a également reçu par le navire Octavara, et actuellement en déchargement, 1000 pêchers et autres arbres fruitiers.
29 déc WM. DINN, 17, rue de la Commune.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Nouvelle-Orléans, le 3 janvier 1839—La direction de cette institution a, ce jour, déclaré un dividende semi-annuel de quatre pour cent, sur le montant capital, payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, jeudi le 7 du mois prochain ou après. Les dividendes de ceux des actionnaires qui ont emprunté sur leurs actions, leur seront appropriés à diminuer les avances faites sur leurs actions.
4 janv G. O. HALL, caissier.

MORUS MULTICAULUS—6000 Morus Multicaulus, ou mûriers chinois, et arbres mûriers, en bon ordre et prêts à être transplantés, ou à exporter, reçus et à vendre par
1 janv—1m LOYAL CASE & Co. 69, rue de la Commune

AVIS—La raison en commandite de F. J. FORSTALL & FRERE est dissoute par consentement mutuel. F. J. FORSTALL & L. E. FORSTALL seront chargés de la liquidation, et à cet effet, continueront seulement à se servir du nom de la dite raison.
27 déc F. J. FORSTALL, M. DE LIZARDI & Co.

AVIS—Les soussignés ont formé une Société sous la raison de FORSTALL, ROMAN & Co., et continueront le même genre d'affaires par commission en général, que faisaient précédemment leurs prédécesseurs F. J. Forstall & Co.
P. J. FORSTALL,
L. E. FORSTALL,
C. H. KERNION,
27 déc CHARLES ROMAN.

BUREAU DU CHEMIN A COULISSES DE LA NELLE-ORLEANS ET NASHVILLE. Le 29 décembre 1838.
AVIS AUX CONTRACTEURS—Des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 22 de février 1839, pour l'entreprise de la construction de vingt-cinq milles de chemin commençant à la Passe Manchac, et s'étendant vers cette ville.
On peut voir les spécifications à ce bureau, où l'on fera connaître les conditions.
29 déc—1m D. HOARD, Ing. en chef, et Surintendant.

MORUS MULTICAULUS—Trente mille Morus Multicaulus et peupliers, à bord de la barque française Mennon, attendu journellement ici, venant de Marseilles.
H. & W. ANDERSON, 82 et 84, rue Tchoupitoulas.
ou à WILLIAM DINN, 17, rue de la Commune.
On donnera avis de l'arrivée du navire 19 jan

MORUS MULTICAULIS ou mûriers de la Chine. Un superbe lot récemment reçu et à vendre par
17 jan MAGEE & Co. 4, Vieille Levée.

## MARRONNAGES.

60 PIASTRES DE RECOMPENSE seront données pour l'appréhension et la mise en geôle de trois esclaves, SIMON, STEPHEN et DAVID, qui sont partis marrons de la plantation Destréhan, le mois dernier, dans la Paroisse St. Charles. Une récompense de $20 sera donnée pour l'appréhension de chacun d'eux. Simon est à peu près de la hauteur de 5½ pieds, complexion brune et un peu estropié; Daniel ayant un de ses pieds estropié; Stephen ayant 5 pieds, 1½ pouces à 5 pieds 6 pouces, tous nègres et un très bon cuir. La récompense susdite sera payée pour la livraison des dits esclaves, par
31 jan—6 JONATHAN MONTGOMERY, 9, rue du Canal.

DETENU à la geôle de la paroisse St. Bernard, un petit mulâtre nommé MADISON, se disant appartenir à M. Jacques Bertus, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Bernard, 28 août 1838.
4 sout—3m FRANCOIS GARIC—shérif

$10 DE RECOMPENSE—Pour arrêter et mettre en prison un griffe nommé SAM ou JOHNSON depuis 10 ans dans le pays, âgé de 34 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, fortement [illegible], figure large, beaucoup de cheveux, très parlant [illegible] le corps—Employé depuis 8 ans dans la Presse à coton d'Orléans, comme capitaine de presse; griffe changera souvent d'habillements pour se déguiser, un chapeau ou casquette sur la tête.
Les capitaines de batimens ou autres sont prévenus de ne pas l'employer, sous peine d'être poursuivis suivant les lois.
21 jan—6 J. VASSANT, Près l'enc. Dauphine et Toulouse, No. 165.

CHIEN PERDU—Il s'est échappé hier soir à huit heures, un jeune chien de Terre-neuve, noir, ayant le bout de la queue blanche, ainsi qu'une petite tache à la poitrine, ainsi que les deux griffes de devant. Il avait lorsqu'il s'est échappé une chaîne au cou, et répond au nom de Héro. La personne qui le ramènera au no. 170, rue St Louis, recevra une récompense libérale. 25j—6

LES soussignés reçoivent par les derniers arrivages du Hâvre un assortiment d'articles pour bals composé des objets suivans:
Tulles nouveaux façonnés et unis.
Crêpe blanc, rose et bleu.
Soieries riches et satin unis blanc et couleur.
Velours de diverses couleurs pour robes.
Mousseline unies de très belle qualité.
Mouchoirs de batiste brodés.
Echarpe en tule et en filet.
Gants en peau, courts et longs en filet [illegible].
Dentelle blanche noire et blonde.
Fleurs pour Coiffure. Bas de fil d'Ecosse et de soie, unis et unis.
Mantelets et châles de satin et de soie.
Rubans de satin unis et brochés—Cols—Pèlerines et Lingerie de toute espèce—Cols d'enfans et une grande quantité d'autres articles qu'ils vendront à bas prix.
E. LEFEBVRE & FRERE. 10 jan

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné, dans son magasin, rue Toulouse No 34:
40 barriques vin de Bordeaux Monteferrand
25 do do do St. Julien Médoc
50 barils vin blanc de haut Sauterne
25 do do Grave
[illegible] pipes vieille eau de vie de Cognac
15 barils vin de Madère sec
200 caisses vin St. Julien Médoc
10 do do pouillac do
125 do de fruits à l'eau de vie
100 paniers anisette surfine
100 caisses liqueur surfine assortie
40 do de Kerchewasser
10 do sardines à l'huile et au beurre
5 do petits pots: 1 do truffe pure,
6 do fraises et cerises conservées en 1/3 bouteilles de Nantes
100 paniers de guignolet d'Angers
100 caisses confitures assorties, en pots de porcelaine, et pots en verre
100 caisses Curaçao en cruchon
40 do absinthe de Suisse
40 do fleurs d'oranger
40 do eau de vie de Dantzick
50 do liqueurs fine en cruchon de porcelaine
40 do fruit tout prune
40 do de Marasquins
40 do de thon mariné à l'huile
50 barriques vins de Marseille
100 caisses vin muscat frontignan
40 do savon blanc de Marseille
40 paniers d'huile olive plagnole
150 dame jeannes huile olive de plagnole
50 dame jeannes vides
7 malles parfumerie assortie
4 caisses eau de Cologne
[illegible] caisse brosse à souher
30 paniers bouteilles vides
8 douzaines de grandes corbeilles pour Boulanger
[illegible] de Philadelphie diverses qualités de tambereaux et roues de rechange, du pour planteur.
14 jan B. JUETTE.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES d'après la Nouvelle Méthode, par le docteur TOUSSAINT, médecin de la faculté de Paris, ex-interne des hôpitaux vénériens, élève de M. Ricord.
Ce docteur déjà connu par de nombreux succès, continue à donner ses soins aux personnes affectées de Maladies vénériennes; celles même qui ont essayé inutilement les traitemens les plus connus trouveront auprès de lui une guérison prompte et radicale.
Le docteur J. Toussaint, donne des consultations tous les jours de 10 à 1 heure, et de 5 à 7 heures, rue d'Orléans, 87 entre Bourbon et Dauphine. 4 jan la

GRAVURES de billets de banques—Rawdon, Wright, Hatch & Edson, ont ouvert un bureau ici à la N. Orléans, aussi bien installé que celui qu'ils ont à New York, à l'effet de graver et d'imprimer des billets de banques, des bons, lettres de change, certificats de dépôt, checks et autres papiers importants exigeant une sûreté contre la contrefaçon; et ont pris des mesures pour garder soigneusement toutes les planches et impressions qu'on pourrait leur donner à exécuter. Leurs modèles comprennent plus de [illegible] et tous les ordres seront exécutés avec promptitude.
Le laboratoire est à l'encoignure des rues Royale et Canal.

## ECOLES.

### ACADEMIE DE DANSE. NOUVELLE METHODE.

MR. J. DEVOTI prévient le public, et les pères de familles, qu'il donnera des Leçons de Danse, lundis, mercredis et vendredis, à commencer de 7 heures du soir, à sa classe No. 90, rue Royale, entre Conti et Bienville.
Le prix des leçons en classe est de $8 par mois, payables d'avance, et les leçons à domicile ou particulières $12. 31 déc—1m.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 LEÇONS—M. VANNIER, Géomètre-Arpenteur, ancien délimitateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à Lire le Français en 20 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des cours soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, rue de Chartres, No. 180, entre les rues Toulouse et St-Louis, et rue Ste-Anne, No. 64.
Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie l'Algèbre le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.
Leçons en ville. 27 nov

EDUCATION, EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS—M. James, récemment arrivé en cette ville, a l'honneur d'annoncer aux citoyens de la Nouvelle-Orléans qu'il ouvrira une Académie, le lundi 14 janvier, au No. 19, rue Toulouse, pour l'instruction de la jeunesse des deux sexes, en français et en anglais, dans laquelle il sera habilement aidé par Mdes James et Methler, qui toutes deux parlent et écrivent avec facilité et pureté les deux langues, et auront l'administration des classes des demoiselles.
M. James portera tous ses soins, aux différentes branches d'éducation, et se flatte de satisfaire pleinement les personnes qui l'honoreront de leur confiance.
Madame James, dont la réputation, comme institutrice de musique vocale et instrumentale a été établie par quatorze années d'expérience, donnera des leçons sur le piano et la guitare.
Termes—Payable d'avance.
Classe élémentaire $8; enfans moyens $10; ceux plus grandes $15, piano $8; guittare $8 par mois.
Un mois commencé doit être payé en plein.
Il y aura une classe du soir pour le français et l'anglais. M. James donnera des leçons particulières dans les familles.
Référence—L'hon. Balie Peyton, M. Joseph Le Carpentier, M. James Denegre, M. Dupéra, M. Wm Beale. 6 jan—2 p

Nouvelle Orléans
PENSIONNAT DES DAMES VERNIES, Encoignure St. Philippe et Royale.
Pension par trimestre $75
Demi-pension par mois 12
Externat par mois 8
Cette Pension a toujours de bons professeurs pour la Classe Française, la Classe Anglaise, la Langue Espagnole, le Dessin, la Musique, la Danse et l'Ecriture. 5 nov—6m.

### PAR DIDION, COURTIER.

UNE maison rue Ste. Anne, faubourg Tremé, près la rue Villeré, terrain de 30 sur 120.
Une do même faubourg rue St. Philippe, entre Villeré et Robertson, terrain de 30 sur 120.
Deux do sur le chemin du Bayou près la rue des Marais, terrain de 55 sur le chemin du Bayou 81 pieds sur le fond, sur 92 de profondeur.
Deux do rue Casacalvo, près rue Clouet.
Trois do en briques, dont une à étage rue St. Ferdinand, terrain de 30 à 35 sur 89.
Une maison rue St. Louis, près Dauphine, terrain de 33 sur 120.
Une maison en briques à 3 étages rue de la Commune près l'Hospice.
Une maison rue de l'Union, près la rue Amour, terrain de 32 sur 98.
Une maison rue d'Orléans, près la rue Dauphine, terrain de 30 sur 60.
Une maison rue des Marais faubourg Tremé près Ursulines, terrain de 27 sur 112.
Une maison rue des Marais, près St. Philippe, maison en briques, terrain de 26 sur 96.
Huit lots de terre au nouveau faubourg Marigny, ilet 54, entre Joséphine et Prospère.
Deux lots face aux Champ Elysées, entre les rues St. Jean Baptiste et St. Avide.
Deux lots près l'encoignure Engheïn et Moreau.
Un lot près l'encoignure Craps et Moreau.
Un lot face la Promenade Bons-Enfans près Espagne.
Un terrain rue Plauché près Esplanade.
Deux terrains rue Champs-Elysées, entre St. Avide et St. Jean-Baptiste.
Un terrain de 30 sur 120, rue de l'Hôpital, entre Conti et Rochelave.
Un terrain faubourg Washington, rue Congrès, entre Elmire et Grands-Hommes.
Deux terrains encoignure Grands-Hommes et Dupré.
Deux do rue St Ferdinand, entre Prospère et St. Avide.
Quatre do chemin du Bayou, encoignure Romain.
Un do rue Gravier près Gironde.
Un do rue Perdido près St. Paul.
Quarante-et-un lots de terre faubourg Washington rue Barthelemy, entre Joséphine, Célestine et Génie.
Un ilet faubourg Gueno, entre Azaga, Nievol, Galvez et Abadie.
Dix neuf lots au nouveau faubourg Marigny, rue de l'Union, entre Joséphine et Prospère.
Plusieurs petites habitations aux environs de la ville.
Deux nègres moulinier et un cordonnier, plusieurs négresses domestiques de maison.
On recevra des propositions pour l'achat de la charte et des bateaux du ferry de la première municipalité, étant chargé de la vente de cet établissement. 18j

A VENDRE—Un jeune nègre âgé d'environ 23 ou 24 ans, bon maçon, étant habitué à monter les équipages et autres ouvrages d'une habitation. Pour plus amples informations s'adresser au cabinet de lecture de la Bourse de Cité, rue St-Louis. 16 jan—8

BANQUE DE LA LOUISIANE—Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1839—L'élection annuelle des directeurs par les actionnaires de cette institution aura lieu lundi, 28 janvier courant, à la maison de banque de cette cité, de 11 heures A. M. à 2 heures P. M.
15j—d W. E. LEVERICH, caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE. Nlle.-Orléans, 7 Janvier 1839.
LES actionnaires de cette institution sont prévenus que l'élection annuelle de ses Directeurs à nommer par eux, aura lieu le lundi 28 du courant, dans le local de la banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures après midi.
10 jan— A. BAUDOUIN, caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE. Nouvelle-Orléans, 9 Janvier 1839.
CETTE banque tire des chèques à vue sur New-York, et vend des traites sur Londres et Paris.
10 jan—20 A. BAUDOIN, caissier.

JOAILLERIE ET ARTICLES DE GOUT—Venez chez BELL, No. 16, rue de Chartres, si vous avez besoin d'acheter des articles de fantaisie. Par des arrivages récents il a ajouté un grand nombre d'articles à ceux qu'il avait déjà. Son assortiment consiste en montres, pendules, accordéons, boîtes à musique, boucles d'oreille, bagues, agrafes et médaillons, colliers en or, chaînes pour dames et messieurs, porte-crayons, rasoirs garantis, ciseaux et canifs, cuillères à soupe, à dessert, à thé, à moutarde et à sel, en argent, fourchettes et couteaux pour poissons; boîtes à gants pour dames, memoranda dites cachets et anneaux de montres; colliers de corail, tabatières, garnitures de mantelets, parfumerie, savon, brosses à cheveux, à dents et ongles, brosses à table et à habit, et plusieurs autres articles en trop grandes quantités pour être énumérés.
N. B. Il tient aussi des verreries de tout genre, consistant en lampes, verres, verres à vin, carafes, assiettes, plats, pots, encriers, vases, &c. Tous ces articles seront vendus à des prix réduits.
On prend en paiement et au taux le plus élevé, les billets de l'Alabama, des banques sur les rivières et du Texas. 8 jan

SHALL & BROWN—Négocians commissionnaires et expéditeurs, no. 96, rue des Magasins.
George Shall Jr., James G. Brown — Nouvelle Orléans.
RÉFÉRENCES.
Stetson & Avery, Whiting & Slark, Walton & Co., Wm. Bogart, Bogert & Hawthorn, J. Thayer & Co., Winston & Shall — Nouvelle Orléans.
Crocket & Shapleigh, John Fairfield & Co, Walker, Emerson & Co., Griggs & Chickering — Boston.
M. B. Dalman & Co., Charles P. Massey & Co. — Philadelphie.
Hunter, Palmer & Co. — Buffalo, N. Y.
David T. Morgan — Pittsburg.
Whitesides, Campbell & Co., Edgerton & Woodbridge, John Woodbridge, Esq. — Marietta, Ohio. Chillicothe, Ohio.
E. & A. Tracy — St. Louis, Mo.
J. & R. Yeatman & Co., James P. Clark — Nashville Tenn.
1 jan—a

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES—Pour BOISSON, établissement de Vr. RUBH, pharmacien chimiste, encoignure Dauphine et Hôpital, à la Nouvelle Orléans, où l'on trouvera constamment préparés: l'eau simple acidule gazeuse pour table, l'eau magnésienne saturée, les eaux de Seltz, celles de Vichy, de Spa, de Wals, de Clermont Ferrand, de Sedlitz, de Barèges, de Saratoga et Congress et en général les eaux les plus usuelles.
Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule spéciale des médecins, ainsi que toutes les substances, destinées à composer à domicile, les bains, les lotions et les douches d'eaux minérales. 27 oct—a

LOUIS ROGERS & JAMES GRAY ont établi dernièrement une maison de commerce à la Nouvelle Orléans, sous le nom de Rogers Gray & Co et ont donné leur procuration à W. N. Wilkinson, pour agir en leur nom, pendant leur absence. Ils feront des avances sur les consignations qui leur seront adressées à eux mêmes ou à Roger & Co. de New-York et à Louis Roger & Co. au Havre.
New-York, 1er janvier 1839. 15 jan

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre à la librairie de Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Anne.
Un grand assortiment de livres d'éducation et de littérature.
Livres de prières et de piété, reliure ordinaire, et un superbe assortiment de reliures riches pour étrennes.
Editions illustrées des saints évangiles, de l'imitation de Jesus-Christ et de quelques auteurs classiques.
Editions dites compactes et demi-compactes des auteurs contemporains.
Articles de dessin, boîtes de peintures fines, pastels, cadres et ivoires à miniatures, pinceaux, crayons, &c.
Papier français de qualité supérieure, à lettres, à calque, Joseph et à musique.
Boîtes de mathématique, portefeuilles, souvenirs, &c.
Le sieur Lelièvre vient d'augmenter son cabinet de lecture d'un grand nombre d'ouvrages nouveaux.
Il tient constamment un assortiment de [illegible] ardoises, garanties fraîches 26 nov—3p

50,000 SANGSUES—Reçues par les navires Ville de Paris et autres, des sangsues de premier choix, et de toutes grosseurs, à vendre à 6¼, 12½ et 25 cts., au dépôt, rue du Quartier, No. 96, entre Condé et la Levée. 14 nov—1an

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OUEST CONTRE L'INCENDIE.
UNE élection de 15 directeurs pour un an, sera tenue le 4me jour du mois de février prochain, entre 11 A. M. et 2 heures P. M.
23 jan GEO. E. RICHARDSON, secrétaire.

PHRENOLOGIE—M. ZENDER prévient le public et ses amis, que ses séances phrénologiques commencent dès aujourd'hui et que son bureau est ouvert tous les jours (le dimanche excepté) depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi, rue de Chartres, No. 107, entre St-Louis et Conti.
Les personnes qui désireront venir l'honorer de leur confiance, recevront un tableau en français ou en anglais qui contiendra une description physionomique et craniologique de leurs individus. M. Z. consacrera ses soirées à se rendre au domicile des familles qui voudront bien lui envoyer une invitation. 23 jan—6

AVIS—A vendre un CAFE bien monté dans la rue du Camp, et faisant de très bonnes affaires. Le propriétaire n'en dispose que par l'obligation où il est de s'absenter du pays. On pourra avoir de plus amples informations en se référant au bureau de cette feuille. 14 jan

AU PUBLIC—Le soussigné ayant acheté la Pharmacie de Mr. F. SOHLER, Jr. située dans la ville de Lafayette, rue de la Levée, près de la rue Joséphine, s'empresse de prévenir ses amis et le public en général qu'il aura toujours un assortiment de Drogues et médecines chimiques, parfumeries et peintures, et qu'il remplira toutes prescriptions, avec attention et fidélité, et à toute heure que ce soit.
24 jan—6 S. ROSSI.

ATTENDU chaque jour par les navires Cardinal de Cheverus et Lubeck de Bordeaux
118 demi pipes eau de vie de cognac, dont partie très vieille, à vendre par
30 jan BARTHET & Co.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR GUINAULT & DELASSUS. Bureau rue St. Louis No 12.

*Propriété de grande valeur dans la 2de municipalité.*

IL sera vendu le samedi, 2 février 1839, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.
Cette belle propriété située à l'encoignure des rues des Nayades et Polymnie attenant aux édifices de la compagnie du Rail Road de Carrollton; et faisant face à la jonction du Rail Road de la Course et de celui de Carrollton, cette propriété mesure 120 pieds de face à la rue des Nayades (Carrollton Rail Road) 383 pieds et demi de face à la rue Polymnie, et 127 pieds 10 pouces à la rue Apollon, le tout conformément à un plan de division en 13 lots de terre dressé par Pétingule, le 25 novembre 1838, lequel est déposé à la susdite Bourse; ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant en une maison haute, faisant face au Rail Road de Carrollton, deux jeux de Paume (Ball Alley) bâtis en briques et pavés en pierres plates (flag stones) ensemble un hangard en bois qui en dépend, le tout mesurant environ 57 pieds de large sur environ 90 pieds de long; une autre maison basse, faisant face à la rue Polymnie, se composant de trois grands appartements, d'un corridor (alley) et d'un grenier parfaitement achevé, cuisine, chambre à domestique etc. Et une petite maison située à l'encoignure des rues Polymnie et Apollon, tel que le tout est présenté sur le susdit plan.
Cette propriété sera offerte en un seul lot, si la vente ne s'effectuait pas de cette manière, elle sera vendue de suite après, en lot à la convenance des acheteurs.
Conditions, comptant.
L'acte de vente se passera pardevant W. Y. Lewis, notaire public.
Les personnes qui désirent placer avantageusement leurs fonds, sont invitées à se rendre sur les lieux pour examiner la susdite propriété. 19 jan

### PAR F. DUTILLET & FAURES.

IL sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, lundi quatre février, à midi, les esclaves suivans:
1o. Washington, nègre, âgé d'environ 27 ans, bon charretier, bon laboureur, bon nègre de champs.
2o. Henry, bon nègre de champs, âgé d'environ 30 ans.
3o. Arthur, bon nègre de champs, âgé d'environ 23 ans.
4o. Ned, nègre âgé d'environ 32 ans, bon laboureur bon charretier, bon nègre de champ.
5o. Jacques, nègre âgé d'environ 49 ans, bon marchand et bon nègre de champs.
6o. Frédérick, nègre âgé d'environ 45 ans, bon marchand et bon nègre de champs.
7o. Bigg Salus, bon marchand et bon nègre de champs, âgé d'environ 29 ans.
8o. Robert, bon nègre de champs, âgé d'env. 24 ans
9o. Apollon, do do do 49 do
10o. Michel, do do do 40 do
11o. George, do do do 33 do
12o. Julie, négresse do do 42 do
13o. Henderson, nègre âgé d'environ 30 ans, bon marchand, bon laboureur et bon nègre de champs, il s'est absenté deux ou trois fois.
Conditions—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement; dans le cas de non paiement à leur échéance, les billets porteront un intérêt de dix pour cent l'an, sans pour cela autoriser les acheteurs à en retarder le paiement.
Les esclaves ne seront livrés qu'après la passation des ventes.
Les actes de vente pardevant P. Lacoste, not pub, aux frais des acquéreurs. 23 jan—28, ter, 4.

### PAR DUTILLET & FAURES,

*Propriétés de grande valeur, et propres à attirer l'attention des capitalistes.*

IL sera vendu, mardi 29 du courant à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les propriétés suivantes:
DEUX LOTS DE TERRE au faubourg Marigny, dans l'ilet compris entre les rues des Champs-Elysées, Marigny, Moreau et de la Victoire. Le lot No. 1, mesure 27 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue de la Victoire, sur 181 pieds 2 pouces de profondeur.
Le lot No. 2, mesure 27 pieds de face à la rue de la Victoire, sur 181 pieds 2 pouces de profondeur.
Sur ces deux lots sont bâtis deux beaux magasins en briques à deux étages et de toute la façade du terrain, sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces, il existe derrière chaque magasin une cour de 53 pieds 6 pouces de profondeur, et un passage conduisant à la rue Marigny.
La proximité du fleuve et du rail-road assure à cette propriété un avantage certain sur le rapport du commerce, surtout comme dépôt pour les marchandises.
Un autre magasin bâti en briques à deux étages formant l'encoignure de la rue des Grands-Hommes et des Champs-Elysées, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue des Champs-Elysées, sur 104 pieds 3 pouces de profondeur.
Cette propriété fait face à la place Washington et au rail-road Pontchartrain, et seulement à la distance de deux ilets de la tête du nouveau rail-road, conduisant au Golfe du Mexique.
UN AUTRE LOT DE TERRE contigu, mesurant 45 pieds 6 pouces de face à la rue des Grands-Hommes, sur 127 pieds 6 pouces de profondeur, le tout mesure anglaise.
Il existe de plus sur toutes ces propriétés une valeur 400 actions de la Banque des Citoyens.
Conditions—à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Pour les actions de la Banque des Citoyens, comptant. Les actes de vente seront passés pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Les plans de ces divers lots et bâtisses seront exposés à la Bourse quelques jours avant le jour de la vente. 15 jan—4

### PAR BACH & CALHOUN.

IL sera vendu vendredi, 8 février, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.
SIX LOTS DE TERRE DE VALEUR dans l'ilet no 92, faubourg Annonciation, les lots no 1, 2, et 4 mesurant chacun 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Dryade, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; no. 5, forme l'encoignure des rues Dryade et Thersicore et mesure 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Dryade sur 100 pieds de profondeur, face à la rue Thersicore, et le no 6, mesure 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.
Conditions. Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction 28 jan—6

### PAR P. F. TRICOU.

IL sera vendu le jeudi, 31 janvier, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les terrains ci-après décrits, savoir:
1o. Deux lots de terre situés au faubourg Washington, quartier Dauny, dans l'ilet compris entre les rues d'Enghein, Dupré, Moreau et Casacalvo. Le lot no. 1, formant l'encoignure des rues Moreau et d'Enghein et mesurant 28 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la dite rue Moreau, sur 100 pieds de profondeur et face à la dite rue d'Enghein. Le no. 2, du même ilet, attenant au no. 1, mesure 29 pieds de face à la dite rue Moreau, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
2o. 18 lots de terre situés au faubourg Washington quartier Dauny, dans l'ilet 19, compris entre les rues Dupré, St. Ferdinand, St Jean Baptiste et Girod. Le no. 1, formant l'encoignure des rues Girod et Dupré, ayant 43 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la dite rue Girod, sur 105 pieds de profondeur et face à la rue Dupré. Les nos. 2, 3, 4 et 5 ayant chacun 44 pieds de face à la rue Girod sur 105 pieds de profondeur. Le no. 6, formant l'encoignure des rues Girod et St. Ferdinand et mesurant 43 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la dite rue Girod sur 105 pieds de profondeur et face à la dite rue St. Ferdinand. Les nos. 7, 8 et 9, ayant chacun 43 pieds 8 pouces de face à la rue St. Ferdinand sur 131 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur. Le no. 10, formant l'encoignure des rues St. Jean Baptiste et St. Ferdinand, ayant 13 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la dite rue St. Jean Baptiste sur 105 pieds de profondeur et face à la dite rue St. Ferdinand. Les nos. 11, 12, 13 et 14 ayant chacun 44 pieds de face à la rue St. Jean Baptiste sur 105 pieds de profondeur. Le no. 15, formant l'encoignure des rues St. Jean Baptiste et Dupré, mesurant 43 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la dite rue St. Jean Baptiste, sur 105 pieds de profondeur et face à la dite rue Dupré. Les nos 16, 17 et 18 ayant chacun 45 pieds 8 pouces face à la rue Dupré, sur 131 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur.
3o. Neuf lots de terre situés au faubourg Washington, quartier Dauny, dans l'ilet 22, comprenant entre les rues St Jean Baptiste, St. Avide, Dupré et St Ferdinand. Le no. 10, ayant 43 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue St. Avide, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue St. Ferdinand avec laquelle il forme encoignure. Les nos. 11, 12, 13 et 14, attenant les uns aux autres et mesurant chacun 44 pieds de face à la dite rue St. Avide, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le no. 15, formant l'encoignure des rues Dupré et St. Avide, et mesurant 43 pieds 6 pouces 2 lignes de face à cette dernière rue, sur 105 pieds de profondeur et face à la dite rue Dupré. Les nos. 16, 17 et 18, mesurant chacun 43 pieds 8 pouces de face à la dite rue Dupré, sur 131 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
4o. 12 lots de terre situés au faubourg Washington, quartier Dauny, dans l'ilet 23, compris entre les rues Dupré, St. Ferdinand, Prosper et St. Avide. Les nos. 7, 8 et 9, mesurant chacun 43 pieds 8 pouces de face à la rue St. Ferdinand, sur 131 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le no. 10, formant l'encoignure des rues Prosper et St. Ferdinand, et mesurant 43 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la dite rue Prosper, sur 105 pieds de profondeur et face à la dite rue St. Ferdinand. Les nos. 11, 12, 13 et 14, ayant chacun 44 pieds de face à la dite rue Prosper, sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le no. 15, formant l'encoignure des rues Dupré et Prosper, mesure 43 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la dite rue Prosper sur 105 pieds de profondeur et face à la dite rue Dupré; et les nos. 16, 17 et 18, mesurent chacun, 43 pieds 8 pouces de face à la rue Dupré, sur 131 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le tout mesure américaine, et conformément aux plans dressés le 9 février 1835, et 18 mars 1836, par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposés en l'étude de Félix de Armas, notaire.
5o. 18 lots de terre situés au faubourg Washington, quartier Dauny, dans l'ilet désigné par le no. 23, renfermé entre les rues Dupré, des Libéraux, Promenade de Lafayette et la rue du Génie; d'après un plan dressé le 15 mars 1837, par John Schreiber, et déposé à la Bourse.
Conditions pour les deux premiers lots—$600 comptant, $2113. 33 payables le 21 et 24 mars prochain, dont l'acquéreur assumera le paiement, et la balance à 6 mois. Les banquettes aux frais de l'acheteur. Pour les autres lots, 6, 12 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement les billets porteront un intérêt à raison de 10 pour cent.
Les actes de ventes seront passés chez T Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs. 26 jan

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. *Vente à l'Encan par F. Dutillet, encanteur.*
CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Première Municipalité, avis est donné que Lundi, 4 Février prochain, à 4 heures P. M., l'encanteur susdit procédera, sur les lieux, à la vente des machines, matériaux et ustensiles quelconques, appartenant à la Pompe-à-Feu de la ville.
Conditions—Au moment de la vente.
Le 17 Janvier 1839.
18j G. GENOIS, Maire.

### PAR M. BARNETT, Sr.

VENTE de propriétés de valeur, situés dans une partie centrale de la première Municipalité.
Il sera vendu le 2 février prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, s'il ne sont pas vendus avant par vente privée.
LES DEUX MAGASINS A TROIS ETAGES, en briques, no 12 et 14, rue Chartres, entre les rues de la Douane et du Canal, mesurant chacune 24 pieds de face à la rue Chartres sur 65 pieds de profondeur.
Un de ces Magasins est maintenant loué pour $2,500 par année, et l'autre à $3,000, ayant un bail qui expirera le 1er novembre 1840.
AUSSI: Il sera vendu au même lieu et en même temps, si l'on n'en dispose par vente privée.
CETTE PROPRIETE DE VALEUR située dans la rue Canal, entre les rues Chartres et Dorsières, ayant ses trois Magasins au rez-de-chaussée, no. 24, 26 et 28; le haut est occupé par un hôtel, ainsi que le derrière.
La dite propriété est maintenant louée annuellement environ $9,000.
Ceux qui désirent placer leurs fonds avantageusement feront bien de les investir sur cette propriété, qui leur donnera un intérêt de plus de 10 pour cent.
Ceux qui désirent acheter par vente privée voudront bien s'adresser à E. D. Hyde et Co. no. 12 rue Chartres.
Les conditions et les renseignemens seront connus en s'adressant comme ci-haut, et le jour de la vente.
AUSSI: Trois lots de terre de valeur, situés dans la rue Conti, entre Royal et Bourbon, joignant la propriété de M. Olivier; chaque lot mesurant 24 pieds 9 pouces de face à la rue Conti, sur 130 pieds de profondeur, selon un plan déposé à la Bourse.
Conditions—1/4 comptant, la balance à 1 et 2 ans, en fournissant des billets endossés à la satisfaction portant un intérêt de 7 pour cent et hypothèque. 24 janv.

SOCIETE FORMEE—Les soussignés ont aujourd'hui formé une société pour la transaction des affaires de marchand à commission en général, dans cette ville, sous le nom de
19 jan GEORGE BUCHANAN & Co.

GROSSE TOILE—35 balles en magasin, à vendre par
30 jan G. DORSEY, 61, Nlle-Levée.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR FERNANDEZ & WHITING.

*Propriétés de Nelson Fouché.*

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse de la Nouvelle Orléans, et à la requête du syndic des créanciers, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le samedi 23 février prochain, à midi.
1o 4 Lots dans le nouveau faubourg Marigny, ilet 113, mesurant 31 pieds et 10 pouces, et faisant face à la rue St. Antoine, sur une profondeur de 127 pieds entre les rues de la Loi et de l'Espérance.
Conditions:—1/3 comptant, 1/3 le 15 janvier 1840, et 1/3 le 19 janvier 1841.
2o 14 Lots dans le faubourg Dauny, les Nos. 3 et 4, de l'ilet 15 entre les rues Urquhart, Morales, Port et St. Ferdinand, mesurant chacun 29 pieds sur 100 p. de profondeur, et Nos. [illegible] mesurant chacun 28 p. 1/2 sur 13 p. 1/3 de profondeur. Dans l'ilet No. 17, entre les rues Girod, Urquhart, Port et Lafayette, les Nos. 3, 5, 9, 15, 16 et 17 mesurant chacun 29 p. sur 100 p. de profondeur, et les lots 13 et 14, 28 p. de face sur 130 1/4 de profondeur.
Dans l'ilet No. 18 entre les rues Urquhart, Girod, Port et St. Ferdinand, les lots Nos. 4 et 5, mesurant chacun 29 p. sur 100 pieds de profondeur.
Conditions comptant.
3o Six lots dans le faubourg Washington, les Nos. 5, 6, 7 et 8 de l'ilet No. 3, entre les rue Emilie, Moles, Promenades des Bons-Enfants et Dames Religieuses, mesurant chacun 30 pieds sur 120 de profondeur, Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 6, entre Morales, Urquhart, Matilde et les Magasins de Tabac, mesurant chacun 31 pieds sur 119 de profondeur.
Conditions—1/4 comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit.
4o 3 Lots dans le faubourg Washington, Nos 1, 2 et 3, de l'ilet 22, encoignure des rues Emilie et Solidelle, mesurant chacun 31 p. sur 120 p. de profondeur.
Conditions—1/4 comptant et le reste à 6 mois.
5o 5 Lots dans le faubourg Duralde, Nos. 16, 17, 20, 21 et 22 de l'ilet No. 96 mesurant chacun 31 p. sur la rue de l'Indépendance, sur 96 pieds 9 pouces de profondeur. Conditions comptant.
6o 1 Lot dans le faubourg Washington, No. 4, de l'ilet No. 12, mesurant 29 pieds sur la Promenade des Bons-Enfants, sur 100 pieds de profondeur entre les rues d'Enghein et Port.
Conditions—1/3 comptant et la balance à 6 et 12 mois.
7o 13 Lots dans le faubourg Washington, de l'ilet No. 11 mesurant ensemble 312 pieds sur la rue Tricou, sur 112, sur la rue Casacalvo, et 156 pieds sur la rue des Grands-Hommes.
Conditions $20 comptant sur chaque lot et la balance à 6 mois.
8o 3 Lots dans le faubourg Tremé, mesurant ensemble 128 pieds sur la rue Dabadie, et 92 sur la rue Prieur, et 150 sur la ligne de séparation.
Conditions—1/3 comptant et la balance à 5 mois de crédit.
9o 4 Lots de l'ilet du No. 29, faubourg Tremé, Nos. 13, 14, 15 et 16 mesurant chacun 29 pieds sur la rue Dabadie, sur 125 pieds de profondeur, entre les rues Johnson et Galvez.
Conditions 1/3 comptant et la balance payable le 15 mars 1840.
10o 8 Demi-arpents sur le chemin de Gentilly, dont 4 mesurant 20 5/3 arpents en profondeur, formant les Nos 7 et 8 du plan dressé par d'Hamécourt et 4 autres, No. 24 et 25 mesurant 19 1/3 arpents de profondeur. Conditions comptant.
11o A l'ilet de Carrollton marqué M, entre les rues Stephanie, Monroe et Dignaud, dont 20 lots mesurent 30 pieds de face sur 160 pieds de profondeur, quatre autres mesurant 30 pieds, sur 150 pieds de profondeur.
Conditions. 1/3 comptant et la balance à 6 et 12 mois.
12o 7 Portions de terrains à Hurstville, divisés en 92 lots. Nos. 105, 106, 108, 119, 120 et 121 mesurant 300 pieds chacun sur la rue Nashville, borné par Bloomingdale No. 122 et de forme triangulaire.
Conditions—1/3 comptant; 1/3 le 27 mars 1839 et 1/3 le 27 mars 1840.
13o La moitié indivise de 4 lots de l'ilet 31 du faubourg Bouligny.
Conditions—1/3 comptant et le reste à 6 mois.
14o A Marlytown [près la rivière Amite] 8 ilets Nos. 97, 102, 103, 104, 105, 106, 107 et 113.
15o A Lewisburg, partie des Nos. 1 et 2 faisant face au lac et sur le plan original, mesurant 1068 pieds de face sur l'avenue Live-oak depuis l'avenue Copal, sur 180 pieds de face, et le No. 11 de ce plan, mesurant 90 pieds sur le lac sur 1310 pieds de profondeur.
16o 2 Lots à Mandeville, Nos. 19 et 20 de l'ilet 13, mesurant chacun 60 pieds sur le cours Marigny, sur 190 pieds de profondeur près du lac.
17o Un lot de terrain à la Passe Christiane, mesurant un demi-arpent sur le golfe du Mexique, sur environ 1205 pieds de profondeur, marqué N sur le plan original par Zimpel.
18o 3 Lots de terrain à la Passe Christiane, marqués Nos. 3, 4 et 5 du plan par Surgi, mesurant chaque 1/2 arpent sur le golfe, sur une profondeur de 24 ou 26 arpens.
19. 2 lots de terrain à l'ouest de Biloxi No 29 du plan par Buisson, mesurant chacun 1/2 arpent sur 9 1/2 arpens de profondeur plus ou moins.
20. 2 lots à la Passe Christiane no. 7 et 10 de l'ilet 4 mesurant chaque 53 pieds plus ou moins, sur 312 de profondeur.
Conditions du no. 14 à 20, 1/4 comptant, le reste à 6 et 12 mois.
Conditions: Les titres des terrains de la Passe à Christiane et de l'ouest de Biloxi ne sont pas encore garantis, les billets seront endossés à satisfaction, et secondés par des hypothèques spéciales, et porteront 10 pour cent d'intérêts dans le cas de non paiement.
Les acquéreurs prendront possession des propriétés aux mêmes et si l'acheteur ne remplit pas les conditions de l'adjudication dans les 15 jours, la propriété sera revendue à ses risques, après 3 publications dans un journal.
Les actes de vente seront passés pardevant V. Foulon notaire public.
23 jan—6 23, 30 janvier 6, 14, 18 et 23 février.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. *Vente à l'encan par F. Dutillet, encanteur*
EN vertu d'une résolution du conseil de la Première Municipalité, avis est donné que samedi, 2 février prochain, à midi, à la Bourse de la Cité l'encanteur susdit procèdera à la vente des propriétés ci-après décrites, savoir:
1o. Les terrains Nos 1, 2, 5, 6, et 7, faisant partie des anciennes casernes.
2o. L'ilet No. 53, borné par les rues St Pierre, Tremé, Orléans et Marais.
3o. L'ilet No. 75, borné par les rues Ste-Anne, Claiborne, Dumaine et Derbigny.
4o. L'ilet No. 76, borné par les rues d'Orléans, Claiborne, Ste-Anne et Derbigny.
5o. Une partie de la propriété acquise de Mr J. Mager.
6o. Un lot de terre situé rue Dumaine entre Bourgogne et Dauphine, attenant à la propriété de Mr T. Urquhart.
7o. La propriété acquise de Mr. Mc Donogh, sur laquelle étaient bâties les anciennes casernes.
Conditions—Un dixième comptant, un dixième à soixante jours, et la balance à un, deux et trois ans, moyennant des billets endossés, à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Le 15 Janvier 1839.
16j C. GENOIS, maire

CHARBON—Les soussignés ont constamment un grand approvisionnement de charbon de Liverpool et Leigh, Peach Mountain de première qualité, pris en gros, à la barrique, et au boisseau, à l'usage des familles, on en quantité convenable aux acheteurs à des prix modérés.
Les ordres laissés à leur bureau No. 55, rue Bienville au premier seront immédiatement exécutés.
23 sept—6m B & A. SOULIE.

Mairie de la Nouvelle Orléans
CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombrements quelconques qui sont mentionnés dans le rapport du gardien des wharfinger, et qui seront trouvés pendant plus de trois jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux le samedi de chaque semaine, à 5 heures de l'après-midi, par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
10 janv D. PRIEUR, maire.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE—Nouvelle Orléans, 9 janvier 1839.—Une élection par les actionnaires, aura lieu à la maison de banque, lundi le 4 février prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. afin d'élire six directeurs.
Par ordre du bureau.
10 jan MARTIN GORDON, Jr. caissier.

AVIS—James Gray se retirent ce jour de la compagnie de Rogers & Co: les affaires seront continuées comme auparavant par Louis Rogers et Charles Sagory, sous la raison de Rogers & Co.
New-York, 31 décembre 1838. 15 jan

CHANGEMENT DE DOMICILE ET D'ETUDE DE—E. CAILLARD, avocat, a transporté son domicile et son étude, rue Madison, No. 22, entre les rues Levée et Condé, près des halles et du ferry de la 1ère. Municipalité, et à proximité des Cours Criminelle, de District, de Paroisse, des Preuves et de Cité, de la Nouvelle Orléans.
Son étude est ouverte tous les jours de 7 heures du matin à 7 du soir.
Pour consultation de 7 à 9 heures du matin, et de 1 à 7 heures du soir; affaires de cour de 10 du matin à 3 du soir. 14 jan

VINGT CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE seront données à quiconque fera arrêter l'individu qui s'est introduit dans la nuit du 9 courant, dans une maison à l'encoignure des rues Dauphine et Conti, et y a volé le tiroir d'un sideboard contenant douze couverts d'argent, une cuillère à soupe et onze petites cuillères marquées Hyde & Goodrich. S'adresser au bureau de l'Abeille. 11 jan

UNE somme d'argent ayant été trouvée, le propriétaire est requis de venir la réclamer à la Banque de l'Union, et payer les frais d'avis. 12 jan—10

AU PUBLIC.—Il y a un vieux proverbe qui dit, qu'on a toujours assez de ses propres affaires, mais un Mr. Davis que je ne connais pas le moins du monde a jugé convenable de faire un rapport au sujet d'un billet de loterie; lequel rapport manque de vérité dans plusieurs points et ce qui est bien pire, c'est qu'il est fait dans le but de nuire à la réputation d'un honnête homme.
Pour que le public soit bien informé et pour me rendre à M. Gregory que la justice qu'il mérite je crois devoir faire connaître les faits ci-après.
Il y a environ dix jours je passais par le "Exchange Place" et j'accostai un ancien ami, qui avait tenu un bureau de loterie—il me conseilla d'acheter un billet de loterie dans la loterie de la Louisiane, 16me. classe extra. Je refusai d'abord pour plaisanter et ensuite pour tourner en ridicule l'idée qu'on a de gagner quelque chose en mettant à la loterie. A la fin cependant je pris un quart de billet; le soir du tirage de la loterie je me rendis au bureau du directeur, accompagné d'un ami et après avoir vu les nos. sortis, je remis mon billet à Mr. Gregory, qui alors était très occupé, et qui, d'après ce que lui dit mon compagnon et un autre Mr. que connu moi, courait après la fortune, déclara que le billet avait gagné 1/4 d'un lot de $100 et me paya.
Le Mr. qui m'avait vendu le billet, comme le rapporte Mr. Davis, vint me voir pour me féliciter sur mon bonheur—et me surprit beaucoup en m'apprenant qu'au lieu d'un 1/4 d'un lot de $100, j'avais gagné le quart du lot de $1940. Comme on peut le penser, je me rendis au bureau des directeurs accompagné de la personne qui m'avait vendu le billet et recommandai à M. Gregory l'erreur faite par inadvertance, par les deux personnes dont j'ai déjà parlé. Aussitôt avec une bonne volonté qui me donna une haute idée de sa probité, il examina plusieurs paquets de billets gagnants, et trouva mon billet qu'il paya immédiatement en se montrant peiné de la circonstance que j'ai rapportée.
Je pense que ces faits dits par le possesseur du billet sont suffisants pour réfuter les fausses accusations faites par M. Davis, pour mettre en lumière l'honnêteté et la probité de M. Gregory.
Il est fort désagréable pour un artisan d'être ainsi traduit devant le public; pour lui il croit sincèrement à l'intégrité de M. Gregory, et il l'a dit en présence de la personne qui lui avait vendu le billet. Puisque les choses se sont passées de cette manière, pourquoi ceux qui ne lui portent aucun intérêt se sont-ils faits son organe et ont-ils dénaturé les faits probablement dans leur but particulier.
L'ARTISAN EN QUESTION.
La communication calomnieuse faite écrite volontairement et publiée dans le Courrier d'hier soir, par le propriétaire du prix.
Il ne serait inutile de faire aucun commentaire; le public appercevra de suite que M. Davis a été mû par l'envie et la malice en faisant une telle publication.
29 jan J. G. GREGORY.

$20 DE RECOMPENSE—Le magasin du soussigné, No 17, rue Notre Dame ayant été défoncé dans la nuit de jeudi ou vendredi dernier, un baril de riz, ainsi qu'un demi baril d'eau de vie du pays ayant été enlevés dudit magasin, la récompense sus mentionnée sera donnée à la personne qui pourra donner des informations qui mèneront à la découverte de la propriété volée et à la conviction des voleurs.
29 jan BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

AUX CHIMISTES ET DROGUISTES
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont été nommés les seuls agents de la Compagnie d'Apothicaires de Liverpool, dont le capital est de £100,000. Ils recevront et transmettront les ordres, et donneront toutes autres informations, ainsi que la liste des prix et les conditions, s'adresser à
BARNES, BROTH & Co, No 17, Exchange Place.

## PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable J. N. Duncan, juge Président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans et par le consentement des parties, il sera vendu, le 31 de Janvier 1839 à 1 heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, une portion de terre située au faubourg Jackson, divisée par le No. 59 divisé en deux lots, les Nos. 1 et 2. Le lot No. 1 mesure 70 pieds de face au chemin de la Métairie, cent cinquante pieds face à la rue Alexandre, soixante pieds de face à la rue Dumaine, et 77 pieds sur la ligne qui le sépare du No. 2, et le lot No. 2 mesure cent quarante pieds face à la rue Dumaine, soixante et dix-sept pieds sur la ligne qui le sépare du No 1 et cent-soixante pieds, face au chemin de la Métairie, d'après un plan dressé par J. N. Depouilly, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, Notaire public, saisi à la poursuite de Thomas Powell.
Conditions. Quatre cents piastres comptant, et la balance payable à un et deux ans en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.
28 déc B. BEAUREGARD—Marshal.

C. Weingart vs. C. Clark & A. Bertholi—No. 6352.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Hon J. N. Duncan, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le — de Janvier 1839 à 4 heures P. M., à mon office, No. 22, rue Madison, un side board, une paire de tables, une armoire et divers autres articles, saisis dans cette affaire.
Conditions: Comptant.
1er jan B. BEAUREGARD, marshal.

Docteur Thomas contre A. Lange.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable A. Lanceville, juge conseiller de la cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 5 de février 1839, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues Royale et Chartres. Un certain lot de terre au faubourg Washington désigné par le no. 13 de l'ilet no. 36, le dit terrain forme l'encoignure des rues Solidelle et Félicianne, et mesure 31 pieds face à la rue Félicianne sur 117 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Solidelle, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions comptant.
1er jan B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable O. P. Jackson, juge conseiller de la cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 16 de février 1839, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, un terrain situé rue Nouvelle Levée, entre les rues Robin et Lacoste, le dit lot mesure quarante pieds face à la rue Nouvelle Levée, sur 110 pieds de profondeur, saisi à la poursuite de A. Rasch.
Conditions comptant.
10 jan B. BEAUREGARD, marshal.

L. L. Kerr contre V. Billotte no. 6753.
M. Nicaud contre V. Billotte et Dorer no. 6621.
J. Seguenio contre P. Foy et V. Billotte no. 6540.
EN vertu de trois ordres de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la cour de Cité, de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 15 de février 1839 à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, un nègre nommé [illegible] âgé d'environ 23 ans, saisi pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus mentionnées.
Conditions comptant.
10 jan B. BEAUREGAR, marshal.

J. Dufour contre P. Rillieux & A. Chevalon.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Preval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 30 de janvier 1839, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, un ilet de terre situé au faubourg Washington, désigné par le No. 45, à un plan déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire, lequel ilet est compris entre les rues Emilie, de la Loi, la promenade des Florides et une propriété appartenant aux religieuses Ursulines. Cet ilet contient onze lots et mesure 341 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Emilie, et 120 pieds de face à chacune des rues de la Loi et promenade des Florides.
Cette criée étant la seconde et la dernière, la propriété ci-dessus désignée sera adjugée au plus haut enchérisseur, et vendue à un crédit de douze mois en bons endossés à la satisfaction du marshal, avec intérêt à raison de 5 pour cent l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
8 jan B. BEAUREGARD, marshall.

Wm. Merryfield & Co. contre D. H. Twogood.
EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable W. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 22 de février 1839, à une heure P., à la Bourse de la Cité, rue St-Louis entre les rues Chartres et Royale, un nègre nommé Solomon, âgé d'environ 30 ans. Saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Condition comptant.
16j B. BEAUREGARD, marshal.

P. PERCY contre L. E. TABARY.
H. PEDESCLAUX contre L. E. TABARY.
EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Duncan juge Président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 22 février 1839, à une heure de relevé à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, 4 lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les nos 1, 2, 3 et 4 de l'ilet no 109 d'après un plan dressé par L. Surgi, et déposé en l'étude de H. Pedesclaux, Notaire. Les dits lots mesurant comme suit: le lot no. 1, formant l'encoignure des rues Français et de la Loi, mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de la Loi, et face à la rue des Français sur 106 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur; les Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue des Français sur 106 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur saisis pour satisfaire les jugemens rendus dans cette affaire.
Conditions—Comptant
16 jan B. BEAUREGARD, marshal.

Wm Flower & F. Bell.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 20 de février 1839, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, un mulâtre nommé Lewis, âgé d'environ 30 ans, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions comptant.
11 jan B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Honorable O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 18 de février 1839, à une heure P. M. à la bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, deux terrains situés au faubourg Franklin et désignés par les nos 2 et 3 de l'ilet no. 54, à un plan particulier dressé par L. Surgi les dits terrains mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St. Ovide, entre les rues Marigny et Mandeville sur 120 pieds de profondeur et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise, saisi à la poursuite de Nathaniel Luff.
Conditions comptant.
11 jan B. BEAUREGARD, marshal.

## PAR LE REGISTER.

SUCCESSION JEAN BAPTISTE CARVIN.—Vente par le Register des Testamens—Le mercredi, 30 janvier 1839, à midi, en vertu et exécution d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 15 décembre 1838, au procès en partage intitulé: "succession de Jn. Bte Carvin—Marianne Gayarré alias Gallatre contre veuve Carvin, tutrice, et dame Rivière et son époux, procès en partage," le dit décret signé le 26 décembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, la propriété foncière après décrite, savoir:
Un terrain situé au faubourg Clouet, mesurant soixante pieds de face à la rue de la Piété sur cent dix pieds de profondeur et face à la rue Clara, formant l'encoignure des dites deux rues, et faisant partie du lot désigné sous le No. 101 sur le plan du dit faubourg ensemble les batisses et améliorations qui y trouvent.
Conditions—Six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les dits billets porteront intérêt, à raison de dix pour cent l'an.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. T. Caire, not. pub. 9 déc

SUCCESSION DE FEU NICOLAS CLEMENT.—Vente par le Register des Testamens—Le samedi, deux février 1839, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 décembre 1838, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Nicolas Clément, les esclaves suivans, savoir:
Un nègre nommé BAPTISTE alias BORGESS, âgé de vingt cinq ans aide forgeron;
Une mulâtresse nommée ELIZA, âgée d'environ vingt-un ans, et son enfant JULIEN.
Conditions. L'esclave Baptiste ou Burgess payable comptant, et l'esclave Eliza et son enfant Julien, à quatre et huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque sur ladite esclave et son enfant.
W. F. C. DUPLESSIS, register des Testam.
N. B. Les actes de ventes aux frais des acquéreurs par devant le Sr. C. V. Foulon, notaire public. 1er janv

J'AI l'honneur de prévenir les dames de cette ville que pendant mon séjour à Paris, je me suis occupé spécialement de tout ce qui est à l'usage des enfans, tels que manteaux, habits et redingotes, blouses, petits mantelets, pardessus, redingotes à la polonaise, manchons, gilets, pantalons nouveaux, bottes, chapeaux et casquettes de diverses formes, petits cols, cravates, gants, mitaines, chemisettes, et généralement tout ce qui concerne l'article d'enfant.

ARTICLES POUR HOMMES.
Habits et redingotes, pardessus et paletots en castorine et en alpaga, robes de chambre, pantalons nouveaux, gilets, manteaux, bottes, chapeaux, chemises, bretelles, cravates, cols, souliers de bal et autres articles, le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.

ARTICLES POUR DAMES.
Soieries pour robes, tels que gros de Naples, satins Florence, étoffes pour mantelets, mantelets confectionnés, dentelles blanches et noires, écharpes de dentelles, pellerines en mousseline et batiste brodées, cols brodés, mouchoirs de batiste brodés et sans rivière, manteaux en soie, satin et en drap, cachemires Ternaux, châles Thibet et autres de divers genres, gants de chevreau et gants de soie en filet, bracelets, ombrelles, parapluies et autres articles.

ARTICLES POUR TAILLEURS.
Draps superfins de diverses nuances, draps noirs et casimirs de Sedan, cachemires en noir, nouveautés pour pantalons, étoffes à gilets, serge, velours, cordonnets et généralement tout ce qui concerne l'article de tailleur.
On trouvera également un grand assortiment de mercerie.
12 déc—6m VOR. DECAUX, 75, rue Royale

HOTEL DES ETATS UNIS
(CI-DEVANT ROYAL DE ROLY.)
*Ce superbe Etablissement sera ouvert de nouveau le 15 janvier sous la direction du soussigné.*
CET hôtel situé à la jonction des rues Pearl, Fulton et Water, offre le plus grand avantage aux marchands et aux personnes qui font des affaires. Des chambres privées à coucher, ainsi que des salons élégamment meublés pour des familles peuvent être obtenus. Le soussigné se flatte que les dernières améliorations faites à cet établissement, le rendront un séjour agréable pour les étrangers ainsi que pour les personnes de la ville. La barre sera fournie des meilleurs boissons et liqueurs. La table sera pourvue des meilleurs mets de la saison. Le soussigné fera tous ses efforts pour rendre son hôtel aussi commode que les autres et il n'épargnera aucune peine pour mériter le patronage et donner satisfaction au public.
La maison sera ouverte à toute heure.
29 jan EDWIN. R. YALE.

SAVON CHINOIS de Lady Montague pour rendre plus éclatants, le visage, le cou et les mains, et remarquable dans les belles caricatures, et sous le patronage de sa majesté très gracieuse la reine Victoria, et du prince George et toute la famille royale d'Angleterre, leurs majestés impériales, l'empereur et l'impératrice de Russie et les empereurs d'Autriche et de la Chine.
L'incomparable Savon Chinois de Lady Montague est le meilleur antidote connu pour les dartres, boutons, coups de soleil. Il fait aussi disparaître très promptement les rousseurs et les échandures et produit une cicatrisation rapide des blessures pour lesquelles on l'emploie. C'est le meilleur savon pour la barbe à cause de son écume onctueuse et il amollit et adoucit la peau. C'est une des inventions des plus remarquables de la chimie moderne, reçu récemment et à vendre au No. 38, rue de la Douane.

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS—Nouvelle Orléans, 14 janvier 1839—L'élection de douze Directeurs pour l'année 1839, aura lieu, au bureau de la compagnie, lundi, 4 Février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.
18 jan GUSTAVE F. WEISSE, Secrétaire.

## AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'Honorable Charles Maurian, juge.—23 Janvier 1839—No. 8461—Simeon Kettell contre ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement du tableau de distribution, cité en cette cause, il est ordonné par la cour, que toutes les personnes intéressées à en déduire sous dix jours, à compter de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait point homologué.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, 23 Janvier 1839.
94j—3 ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la cité de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—19 janvier 1839—No. 11,444—M. A. Muse. Docteur contre leurs créanciers—La cession des biens de l'insolvable ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné que les dits créanciers aient à s'assembler dans l'étude de F. Grima, Esq. notaire public, samedi, 2 février 1839, pour délibérer sur les affaires des dits insolvables, et toute procédure contre leurs personnes ou leurs propriétés est en même tems arrêtée.
Par ordre de la cour.
Bureau du greffier, 19 jan 1839.
21 jan—3 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et cité de la Nlle.-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian—12 janvier 1839.—No. 10769.—Stanislas Brgault, jeune contre ses créanciers. Sur l'entrée et la lecture du tableau de distribution filé en cette cause, il est ordonné par la cour que toutes personnes intéressées déduisent, sous dix jours, à dater de la présente publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le dit tableau de distribution ne serait point homologué.
Par ordre de la cour,
Bureau du greffier, 19 janvier 1839.
21 jan—3 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—15 janvier 1839—No 11,438—Charles Thoms, maintenant sous garde vs. ses créanciers. Sur la présentation et lecture de la pétition et cédule dans cette action, il est ordonné par la Cour, que les créanciers de l'insolvable aient à déduire en cour, le 9 février 1839, les raisons pour lesquelles il ne serait point déchargé, conformément à la loi, et que toute poursuite contre ses propriétés ou sa personne soient suspendues.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier.
16 jan ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian juge—17 janvier 1839—No. 8979—L. Madeline vs. ses créanciers. Il est ordonné que toutes les personnes intéressées aient à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau présenté par les syndics dans cette cause ne serait point homologué.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier 17 janvier 1839.
22 jan—3 ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian juge—No 11,456—T. B. Bona vs. ses créanciers. Les créanciers de T. B. Bona et Co. et ceux de Waterman et Bona. La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, des créanciers de T. B. Bona & Co et ceux de Waterman et Bona; il est ordonné que lesdits créanciers aient à s'assembler dans l'étude de C. Pollock, not. pub. lundi 22 février 1839, pour délibérer sur les affaires dudit insolvable et de la société de T. B. Bona & Co et de Waterman et Bona, et toute poursuite contre la personne et la propriété dudit T. B. Bona est en même temps suspendue. Il est de plus ordonné que R. H. Smith Esq soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette cause.
Par ordre de la Cour
Bureau du greffier, Nelle Orléans 21 jan. 1839.
22 jan—3 ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent, salut:
Attendu que Antoine Aubin Laforest ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, s'est adressé au greffier de cette Cour, où la dite vente fut enregistrée le douzième jour de mai de l'année 1837 pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.
Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommés au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 26ème jour d'avril de l'année 1837, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 23 de janvier de l'année 1836, dans l'affaire d'Antoine A. Laforest vs. André Bertaut, No. 12,036, du docket de cette Cour, à laquelle vente Antonio Aubin Laforest s'est rendu acquéreur pour le prix de $830, comptant.
Description de la propriété d'après le Transfer Judiciaire, savoir—
La moitié indivise d'un certain lot de terre, situé au faubourg Ste. Marie, dans la rue Carondelet, entre les rues Girod et Hevia. Le dit lot de terre mesurant, au pieds français vingt cinq pieds de face à la rue Carondelet, sur quatre pieds de profondeur; borné d'un côté par la propriété de Laurent et de l'autre par celle de Mr Lewis, ensemble la maison qui y trouve No. 191, et les dépendances.
Témoin l'honorable A M. Buchanan, juge de la dite Cour, ce vingt troisième jour de Mars, A D 1838.
16 jan— THEO LEWIS, Dé. Greffier.

A VENDRE—Une machine à vapeur, ayant deux moulanges à farine de maïs et deux cornecrackers à éplucher le maïs, aussi un chaland, le Corn Cracker, est en très bon ordre et bien garni, ayant des ustensils de cuisine, lits, tables et chaises, &c. et à bord duquel on pourrait placer la machine à vapeur. Elle est maintenant en opération et en bon état et peut être mise en usage pour un moulin à scie ou sur une plantation à sucre. Le moulin peut moudre 15 boisseaux à l'heure, et le corn cracker éplucher 50 boisseaux dans le même espace de temps. S'adresser à bord du chaland, maintenant sur l'autre côté de la rivière, vis-à-vis le débarquement du steamboat ou au No 119, Vieille Levée. 24 jan—4

AVIS.—Leçons de Piano Forte.—William Smith, professeur de Piano, offre ses services aux habitans de la Nouvelle-Orléans. M. S. ayant été employé à Boston pendant plusieurs années comme professeur de piano dans plusieurs familles et colleges de demoiselles, espère mériter la confiance du public de la Nouvelle-Orléans. Il se réfère au
Rev. Dr. Clapp,
à MM. Stetson & Avery,
Henderson & Gaines.
Pour les prix, &c., s'adresser au magasin de livres d'Alex. Towar, 49, rue du Camp. 24j—1

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE. ORLEANS ET DE CARROLLTON.
ARRANGEMENS POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

| De Carrollton | | | De la Nlle. Orléans | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Char à cheval à | 4 h. | A. M. | Char à cheval à | 5 h. | A. M. |
| Locomotive | 6 " | " | Locomotive | 7 " | " |
| " | 8 " | " | " | 9 " | " |
| " | 10 " | " | " | 11 " | " |
| " | 12 " | " | " | 1 " | P. M. |
| " | 2 " | P M | " | 3 " | " |
| " | 4 " | " | " | 5 " | " |
| " | 6 " | " | " | 7 " | " |
| " | 8 " | " | " | 9 " | " |

Après 10 heures, on peut obtenir un char, en payant dix piastres pour le trajet.

CHARS DE JACKSON ET DE LA RUE DE LA COURSE.
Ce char partira de la rue du Canal à 6 heures du matin et continuera le trajet toutes les heures; à sept heures et demie, ce char commencera à courir toutes les demi heures, et continuera toute la journée jusqu'à huit heures, de la rue du Canal, et à 8 heures et demi du soir au bout de la partie supérieure de la rue Jackson.
Les personnes qui seront conduites par la machine locomotive, devront se munir de billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent.
Le bureau de la Compagnie du dit chemin se trouve rue Poydras.
29 nov JOHN HAMPSON, ingénieur.

AUX PERSONNES QUI ACHETENT DES HABILLEMENTS—Les soussignés reçoivent en ce moment de leur Etablissement à New York, un grand assortiment général de superbes HABILLEMENTS, consistant en Habits et Levites noirs, bruns, verts, olives, bleus, gris et lie de vin, dont quelques uns avec passepoils en cordonnet, cols en velours, faits dans le genre le plus à la mode et des mieux traités; ditto en drap, casimir, et en peau de daim; pantalons satinet; gilets de dessous en satin noir et broché, soie et velours, dont quelques uns sont très beaux et conviennent à des noces de bal; redingotes en laine de chèvre tressée, garnies en velours; quelques manteaux espagnols en drap bleu, très beaux; manteaux de dames très élégants et en drap—Aussi, un assortiment de superbes chemises blanches; cols en satin et autres d'un joli goût, gants, bas, &c. Egalement, un envoi de Malles de voyage et Valises; le tout est offert en vente à un escompte sur le prix de New York pour du comptant ou des billets ayant cours sur la place. Les marchands au détail sont respectueusement invités à venir examiner ces marchandises.
27 déc JAMES & TAYLOR, 13, Vieille Levée, au premier.

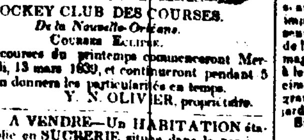

JOCKEY CLUB DES COURSES
*De la Nouvelle-Orléans.*
COURSES ECURIE.
LES courses du printemps commenceront Mercredi, 13 mars 1839, et continueront pendant 5 jours. On donnera les particularités en temps.
28 jan Y. N. OLIVIER, propriétaire.

A VENDRE—Une HABITATION établie en SUCRERIE, située dans la paroisse d'Iberville, à environ quatre vingt sept milles au-dessus de la ville de la N.-Orléans, sur la rive droite du fleuve. Cette habitation a vingt-neuf arpens de face au fleuve, sur une profondeur irrégulière comprenant une superficie de onze cents arpents dont huit cents sont cultivés.
Il y a sur cette habitation une belle maison de résidence à deux étages et une grande sucrerie avec une machine et ustensiles en très bon état.
Il y a deux cents arpents de souches de cannes et une quantité de plants de cannes pour deux cents arpents de plus.—Quatre-vingt-cinq esclaves—Quatre vingts chevaux et mules—Trente-cinq paires de bœufs de trait, consistant en vaches, cochons, &c. &c., et tous les ustensiles pour cultiver l'habitation sur une grande échelle.
Elle sera vendue à des conditions avantageuses avec ou sans les nègres et avec le privilège de prendre trois cents actions de la Banque de l'Union. Pour plus de détails, s'adresser sur les lieux, à
ACHILLE SIGUR,
ou à GEO. E. COOLIDGE,
17 jan No. 56, rue Gravier.

LES soussignés ayant pris des arrangemens à cet effet, se livreront entièrement aux affaires de la commission; ils se chargeront des achats et ventes de produits et de marchandises, et s'occuperont aussi des expéditions.
JOHN T. LAGUERENNE & Co, rue Toulouse.
Référence:
Messrs. James W. Breedlove, Nlle Orléans.
Borie & Bohlen, P. L. & E. Laguerenne — Philadelphie.
Birkhead & Pearce, Baltimore.
A. Laubat, P. A. Hargous, G. K. Collins & Co. — New York.
7 déc

AVIS—Ms. SILAS PAGE, consignataire d'un lot de whiskey, débarqué du bateau à vapeur Wm. French, vendra bien passé au bureau du soussigné, pour emporter le dit lot, en payant le fret et les charges.
24 jan GEO. BUCHANAN & Co. rue du Camp.

MESSRS. Bis, Severin, D. Bailly, L. Labadens et V. Lefebvre, consignataires par le navire Andrew Scott, du Havre, sont priés de [illegible]
28 jan GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville.

## A LOUER.

L'ACADEMIE de Carrollton, à louer. S'adresser à PALFREY & Co.
28 jan 58, rue du Canal.

MAGASIN A LOUER—Le magasin bien connu, No. 12, rue Bienville, et les fournitures à vendre, s'adresser sur les lieux. 21 jan

A LOUER—Un bureau sur le devant. S'adresser à P. H. GALLWEY,
26 jan 6, rue Conti.

A LOUER une maison rue des Grands-Hommes près l'Esplanade.
29 jan R. BRUGIER.

A LOUER—Un emplacement petit jardin, ayant 150 pieds de face, sur 260 de profondeur, avec un bon logement pour le jardinier et sa famille. S'adresser rue Dauphine, entre Toulouse et St. Pierre, no. 188. 16 jan

A LOUER—Une MAISON à quatre étages située dans la rue Royale, entre les rues Bienville et Conti, construite au dernier goût récemment peinte et ayant de beaux appartements. Cette MAISON se trouvant dans le centre de la ville ferait une bonne demeure pour une famille bourgeoise. La possession en sera donnée sous peu de jours. Pour plus amples informations, s'adresser au No 26 rue de Chartres. 15 janv

A LOUER de suite, un superbe MAGASIN de dépôt, rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine. 14 jan

A LOUER, six jolies MAISONS de résidence, situées rue Bourgogne, l'une d'elles faisant l'encoignure de la rue du Maine. Chaque MAISON se compose de six appartemens, trois chambres à domestique, cuisine, cour, chambre à laver et dépense—S'adresser à
11 jan H. PALOC & DUFOUR, 110, rue de Chartres.

A LOUER—Une MAISON de brique à trois étages, située rue du Canal, entre les rues Ramparts et Bourgogne. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
11 jan G. R. STRINGER, 50, rue du Canal.

MAISON DE RESIDENCE A LOUER—Cette belle et agréable maison de résidence, située rue du Canal, No. 161, entre les rues Philippa et du Cirque, est maintenant à louer à des conditions libérales. On peut en donner possession le 1er janvier prochain. S'adresser sur les lieux. 21 déc

A LOUER—Diverses maisons pour deux familles, et des terrains vides, dans la Seconde et la Troisième Municipalité. S'adresser au Docteur John Rice, No. 119, rue Gravier, ou à son agent, M. De Johns, No 376, rue Royale. 19 nov

CHARLES O. COLE, peintre de portraits, a transporté son laboratoire au No. 9, rue Royale, dans l'édifice de Mr. Musson, quelques portes après la rue du Canal. 3 jan

CLAY & CLARK, *FABRICANS DE TUYAUX DE PLOMB,* No 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.
Tiennent constamment en magasin un assortiment de tuyaux de plomb, du diamètre inférieur de 3/4 de pouce à 2 pouces.
Aux prix les plus modérés. 1er déc—6 m3pa

HOTEL DE LA RUE CONTI—Récemment Hotel Richardson—Cet établissement si favorablement connu depuis long tems, par les habitans de cette ville est maintenant prêt à recevoir des pensionnaires. Cet hôtel a été réparé à neuf l'été dernier, la buvette est fournie des meilleures liqueurs et rien n'a été épargné pour rendre cet établissement digne du patronage dont on l'a honoré jusqu'à présent, sa position dans le centre de la ville et sa proximité de plusieurs édifices publics rendent son séjour aussi commode qu'on puisse le désirer. 14 jan

COMPAGNIE DE BANQUE DE LA BOURSE—Nelle Orléans, 12 janvier 1839—Les directeurs ont déclaré ce jour un dividende de dix pour cent sur chaque action formant le capital, qu'il paieront aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoir à partir du mardi 4 février 1839.
14 jan R. BRENNAN.

ON demande un domestique capable de servir comme portier dans une maison de comestibles et de commission, et qui connaisse un peu la cuisine. S'adresser au No. 34, rue Poydras. 10 jan

ENTREPOT DE SELLERIES DE PHILADELPHIE, *No. 4, rue de la Vieille Levée.*
JAMES MAGEE & Co. ont en mains, et reçoivent régulièrement de Philadelphie, additionnellement à leur approvisionnement des selles de goût, et fabriquées expressément pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des conditions raisonnables pour du comptant, ou billets endossés à satisfaction.
Leur assortiment consiste en partie, comme il est ci-dessous mentionné:
Selles espagnoles de formes variées,
Selles pour homme et femme, unies et piquées,
Brides, brides à montant et à martingale,
Porte-manteaux, de en tapis et convenables pour le transport des médicamens.
Selles de demoiselles et d'enfans.
Harnais de voitures de toutes sortes,
Colliers, harnais et brides de toutes sortes,
Fouets de cabriolets et autres.
Malles cerclées en fer, de divers genres,
Harnais et brides en cuir,
Brides de gourmette en maroquin, en peau de mouton, en cuir de cochon et en peau de chèvre,
Etriers, éperons et boucles. Charrues de Carey. Tous ces articles peuvent être obtenus sur demande. 1er déc—6m

A VENDRE—Un excellent briquetier, entièrement acclimaté et depuis nombre d'années dans l'Etat. Pour les conditions, s'adresser au No. 88, rue de la Douane. 28 déc

CONSULTATIONS MEDICALES—Fs. BARNELLE, docteur gradué de la faculté de New-York, membre de la société des Botanistes, Médecins et Chirurgiens de la ville de New-York, nouvellement arrivé en cette ville, offre ses services aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.
Le docteur donnera des consultations à son domicile sur toutes sortes de maladies, mais plus particulièrement sur les affections dartreuses, scrofuleuses et sur les maladies dites secrètes. Les personnes pourront aussi recevoir des consultations gratuites.
Consultation de 9 à 4 heures, rue Dauphine, No. 77. 17 déc—6m

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE—Les livres de souscription de la compagnie continuent d'être ouverts au bureau de la compagnie, rue Conti, no. 57, à côté de la Banque de la Louisiane.
Par ordre de la direction.
5 déc—17 WM FURST, secrétaire.

ENTREPOT DE VOITURES DE LA LOUISIANE—No. 46 et 48, rue Royale.—Les soussignés invitent respectueusement les habitans et autres à venir examiner leur grand assortiment de VOITURES, récemment reçues et à vendre à leur établissement.
11 oct—a H. BEACH & Co.

LES soussignés, agents dans cette ville pour la Banque de l'Union du Mississipi, en référant à la circulaire ci-après, donnent avis qu'ils sont prêts à recevoir du coton pour le compte de ladite banque, et accordent les pièces nécessaires pour mettre les habitans à même d'obtenir l'avance qui y est stipulée.
RICKER, HADLEY, DAVIS & Co.,
20 déc 36, rue du Camp.

BANQUE DE L'UNION DU MISSISSIPI. Jackson, 16 novembre 1838.
Monsieur,
Les directeurs de cette institution étant d'opinion que la récolte de coton dans cet état sera moindre qu'à l'ordinaire et que les habitans voudront suspendre la vente de leur récolte jusqu'à ce que ce déficit soit connu, proposent de faire une avance de soixante piastres sur chaque balle de bon coton vendable pesant 400 livres, et délivrés aux agents de cette banque, qui seront nommés dans les lieux d'embarquemens ci-après, au Natchez, à Vicksburg, Grand-Gulf, Rodney, Manchester, Yazoo, Satartia, Marion, Greenwood, Grenada, Columbus et ville de Mississipi. Les propriétaires devront délivrer à cette banque les reçus desdits agents, avec la marque, le numéro et le poids de chaque balle, ainsi qu'un billet payable à 12 mois de date, portant deux bonnes sécurités ou plus, pour être soumis à la direction afin d'obtenir la dite avance.
Le coton devra être expédié à Liverpool, ou à tel autre marché désigné par la personne qui le délivrera, à ses risques et frais, et sera vendu pour compte de cette banque. Les produits, ainsi que le change, tant de l'étranger que du pays devront être débités à son compte et le cours du change du pays sera établi sur le cours de la place au moment que le montant des ventes aura été reçu.
Je suis respectueusement &c.
(Signé) W. P. GRAYSON,
20 déc caissier.

J. B. FIELL, no. 43, rue Bienville, offre en vente les articles suivans: 1500 boîtes blanc de baleine; 1300 do savon, de Manchester, Raymond & Fays 500 do thé impérial et poudre à canon, en boîtes de 6 lbs. et 12 do; 300 do en flacons de 2 lbs et 3 lbs; 25 do Young Hyson; 2500 Pouchong; 50 do. Hyson skin; 100 do chocolat; 100 do. moutarde de Londres, 59 barils salératus; 25 caisses marinades, 25 frequins beurre Goshen; 100 qr barils farine de sarrasin; 100 sacs amandes; 100 barils genièvre du pays; 25 do. eau de vie, de [illegible]; 15 do alcohol; 20 do esprit neutre; 25 demi-pipes eau de vie de A. Seignette; 25 do. de J. J. Dupuy; 10 pipes genièvre de Hollande; 150 boîtes amidon; 5 caisses jeans du Kentucky; 9 do. flanelle rouge de do; 3 do moutarde; 1500 barillets clous de l'Ouest; 50 barils esprit de térébenthine; 25 barils mastic; 100 barriques et barils huile de lin; 5000 barillets blanc de plomb de New York et Philadelphie; 5000 gallons huile d'hiver; 3000 do d'automne; 1500 do huile de baleine raffinée; 300 barils huile pour tanneurs; 1000 barils peinture grise; 50 do. rouge vénitien; 50 do. brun espagnol, 1000 do noire; 300 boîtes vitres de Windsor; 50 barils traits pour chaffeurs assortis, 50 de tranchans pour do. 22 jan

LA société sous la raison Vergne & Co. pour la fabrication de plâtre de Paris, calciné, étant dissoute d'un commun accord, le public est prévenu que la fabrique située près des Chantiers Elysées, encoignure Urquhart et Marigny, ayant été achetée par MM. Depouilly frères & Co. ils continueront (sous nouvelle échelle) la fabrication de plâtre calciné, employant les meilleures qualités de gypses provenant des carrières de Montmartre (France). Les plâtres seront toujours supérieurs à ceux importés de New York; chaque baril sera garanti contenir quatre boisseaux, et sera vendu au-dessous du cours des plâtres importés. MM. les constructeurs plâtriers ou cimentiers, sont priés de s'adresser à leur bureau, passage de la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis, ou au magasin d'entrepôt, rue Conti No. 119. Ils tiendront à leur magasin les ciments hydrauliques, ciments romains &c des plâtres préparés pour l'ensemble des terres, seront toujours à la disposition des jardiniers et des planteurs à des prix modérés.
Signatures de la société pour la vente des plâtres J. N DE POUILLY, T. DEPOUILLY & co.
Pour les constructions seulement.
14 oct DEPOUILLY & DEPOUILLY.

LES soussignés ont formé une maison de commission sur cette place, sous la raison de commerce Blanchard, Eimer & Co.
M. Samuel Moore de la Nouvelle Orléans, actuellement résidant à Paris, est notre associé commanditaire pour la somme de cinquante mille piastres.
THEODORE BAILLY-BLANCHARD,
JACQUES HENRY EIMER.
6 nov 26, rue Bienville.

PAR le navire Bowditch de Liverpool et à vendre chez le soussigné, un assortiment complet d'instrumens de chirurgie, drogues &c. parmi lesquels se trouvent les articles suivans:
Lancettes d'Evans véritables.
Trocars assortis.
Scarificateurs.
Instrumens pour amputation.
Do la cataracte.
Do avec leur trousse.
Do pour les ventouses.
Stethoscopes assortis No. 1.
Petites seringues à injection en étain
" " en ivoire
" " en verre
Magnesie calcinée de Henry véritable.
Do effervescente de Butler.
Pilules de Morrison.
Taffetas d'Angleterre, noir et couleur de chair.
Onguent mercuriel double,
Masse bleue pour pilules,
Calomel,
Pains à cacheter noirs et rouges,
Sulfate de Quinine français,
Moutarde anglaise en poudre, fraîche,
Racine de valériane do do
Créosote pure, &c. &c.
28 jan A. A. PEYCHAUD, 183, rue Royale.

VIN—10 barriques vin Port et Canary, à vendre par CARMAN & McMAHON,
26 jan 41 et 43, rue Poydras.

BRODEQUINS, BOTTES ET SOULIERS—1,250 caisses comprenant un assortiment général pour la campagne, à vendre par
28 jan FROST & Co. 8, rue de la Douane.

MEDICAMENS NOUVEAUX—[illegible] paquets médicamens nouveaux, contenant un assortiment général, choisi pour [illegible] à vendre par
28 jan AYR & ANDREWS, [illegible] et Conti.

## CABOTAGE.

POUR LA MOBILE—La goélette fine voilière ATLANTIC, capitaine Paterson, est maintenant prête à prendre la cargaison de 150 barils, au nouveau canal, pour le port susdit, et partira prochainement. Pour fret, s'adresser à bord ou à
26 jan WALKER, KNIGHT & Co. 29, Nlle.-Levée.

POUR MOBILE—Pour partir mercredi prochain. Le paquebot régulier, goélette EXCHANGE, capt. Andrew, ayant une partie de sa cargaison engagée partira pour le port susdit. Pour fret ou passage s'adresser à bord, au nouveau bassin, ou à
28 jan ASHBRIDGE ET JENKINS, 65, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—Paquebot de samedi, 2 février. Ligne de la Louisiane et New-York. Le superbe navire paquebot LOUISVILLE, capt. Allen, ayant les 3/4 de sa charge prête à embarquer, partira positivement comme ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
29 jan JAMES B. HULLIN, 74, rue du Camp.
Le superbe navire paquebot SARATOGA suivra le Louisville et partira le 8 du mois prochain.

LIGNE DE PAQUEBOTS entre la Nlle-Orléans et Baltimore—Pour Baltimore, devant partir Dimanche 4 février. Le paquebot A. I. SEAMAN, capt. Crowell, ayant la plus grande partie de sa cargaison à bord, partira positivement comme susdits—Pour fret ou passage ayant des chambres très élégantes, s'adresser à
29 jan GEO. BEDFORD, 22, rue Bienville.

POUR PROVIDENCE.—La barque HIGHLANDER, capitaine Bacon, solidement construite, partira sans délai pour le susdit port, et peut prendre encore 150 balles de coton pour compléter sa cargaison. S'adresser à
29 jan E & G. ANDREWS, 32, rue Gravier.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLLE-ORLEANS ET BALTIMORE.
*Pour Baltimore*—Le paquebot A1 SEAMAN, capitaine Crowell, étant engagé pour la plus grande partie de sa cargaison, partira prochainement. Il peut encore prendre 150 balles de coton. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
17 jan GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville.

## PORTS ETRANGERS.

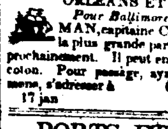

POUR GALVESTON, TEXAS—Packet régulier pour vendredi 11 février à 10 heures du matin. Le superbe navire à vapeur à basse pression, NEW-YORK, capt. John T. Wright, partira positivement comme il est dit ci-dessus.
Ce navire n'a qu'un an de service, est doublé et chevillé en cuivre, ayant de beaux emménagemens pour les passagers de chambre et d'avant qui ne sont surpassés par aucun packet des Etats-Unis. Un bateau à vapeur sera toujours prêt à transporter les passagers et les marchandises de New-York à Houston à son arrivée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au quai de la rue Conti ou à
BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.
Les paiements du fret ou passage devront être faits en billets des banques de la Nelle. Orléans, et l'on ne recevra aucun fret le jour du départ. 25 jan

POUR GALVESTON, Texas—La belle goélette EDWARD PREBLE, Baker, fine voilière et chevillée en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira pour le port ci-dessus sous peu. Pour le reste du fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au quai de la rue Jefferson ou à
25 jan BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

POUR VERA-CRUZ.—Passage seulement—Le superbe brick MARY & CAROLINE, capitaine Cole, partira sous peu. S'adresser à
28 jan EDW. A. BRIDGE, 56, rue de la Commune.

POUR TAMPICO.—La goélette CORA, capitaine Bentiford, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à
29 jan—4 A. M. DE MIRANDA, 113, rue Bourbon.

POUR TAMPICO—La belle goélette ROLLA, capt. Paxton, ayant la plus grande partie de son chargement engagée sera expédiée sans délai. Pour le reste du fret ou passage s'adresser à
17 jan J. W. ZACHARIE & Co, 98, rue de la Douane.

POUR TAMPICO—La goélette bien connue HENRY CLAY, capitaine Paterson, ayant la plus grande partie de sa cargaison, s'adresser à
17 jan W. F. VIGERS & Co. 30, rue Bienville.

POUR TAMPICO—La belle goél. CORA, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Bentiford, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira prochainement pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
18 jan A. M. DE MIRANDA.

POUR LA HAVANE—Le brick paquebot fin voilier DOUGLAS, capitaine Baker, partira pour le port susdit au commencement de la semaine prochaine. Pour fret ou passage, s'adresser à
18 jan W F VIGERS & Co, 30, rue Bienville.

POUR LA HAVANE—La goélette GHIKA, fine voilière et de première classe, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Hunter, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à
17 déc KIDDER & HEAD, 24, rue Poydras.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier MERIDIAN capt Williams, partira incessamment. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
28 jan GEO. BERGAROT, 6, rue Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire américain CHARLES, capitaine Brewster, partira prochainement pour le port susdit. Pour fret de 100 balles coton ou pour passage ayant des emménagemens très commodes pour 8 ou 10 passagers, s'adresser au capitaine à son bord ou à
17 jan R. GRONING & Co.

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe JOHN HOLLAND, capitaine Jourdan, sera expédié incessamment, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord. Pour fret de 200 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à
GEORGE BERGEROL, Rue Royale,
ou LEVI H. GALE,
12 jan 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le beau navire fin voilier, de première classe, MERIDIAN, capitaine Williams, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton ou pour passage, s'adresser à
19 jan ASHBRIDGE & JENKINS, 65, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—La belle barque anglaise doublée et chevillée en cuivre, WANDERER, capt. Jenkins, aurait besoin de 300 balles de coton pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
26 jan H. & W. ANDERSON, 82 et 84, rue Tchoupitoulas.

POUR LIVERPOOL—Le navire américain TELUMAH, capitaine Barstow, partira dans peu de jours, et peut encore prendre 300 balles coton pour compléter son chargement. S'adresser à
29 jan H. C. CAMMACK & Co.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. 1, CALEDONIA, fin voilier, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, peut encore prendre 325 balles de coton et partira positivement samedi prochain, 19 du courant. S'adresser à
16j LEVI H. GALE, 93, rue de la Commune

POUR LIVERPOOL—La superbe barque anglaise LADY CAMPBELL, capitaine Johnson, doublée en cuivre, d'une marche supérieure, peut encore prendre 250 balles de coton. Pour fret ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la presse à coton.
17 jan HANNAY & ROBERTSON, 26, rue Gravier.

POUR LIVERPOOL—Le navire américain ZELUMAH, capitaine Barstow, a commencé son chargement. Pour fret de 300 balles, s'adresser à bord ou à
18 jan H. C. CAMMACK & Co., Place de l'Exchange.

SAMUEL LOCKE & Co., magasin en gros et en détail, de quincaillerie et manufacture d'ouvrages en ferblanc, cuivre et tôle, no. 8, rue Nouvelle Levée, 1ère municipalité, viennent de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et des ports de l'Atlantique un grand assortiment de quincaillerie et ferronnerie qu'ils offrent en vente au comptant.
Les marchands de la campagne et le public sont invités à aller examiner leur assortiment composé en partie de
COUTELLERIE de table et de poche de toutes formes et de toutes qualités, couteaux à découper, à la Bowie; rasoirs de toutes qualités en boîtes d'un seul ou d'une paire, par douz.
OUTILS de charpentiers et menuisiers, acier des manufactures d'Auburn et de New York, tarières, équerres, haches de Collin et Simond, et toutes sortes d'instrumens pour tonnelier.
FERREMENS pour bâtisses—Pentures complètes de Clark et en fer fondu, droites ou courbées, serrures anglaises, françaises, &c, pour armoires, bureaux, malles, &c., crochets, verroux, vis en fer et en cuivre, loquets de Boston et tous les ustensiles pour la culture.
CHARRUES—350 no. 1 et 2, bêches et pelles, chaînes pour charrues, meules, fer anglais plat carré ou rond do. do. américain, de la Caroline et rateaux de toutes grandeurs et qualités, sonnettes pour bestiaux, moulins à main de fabrique américaine et anglaise, avec ou sans volant.
OUTILS DE FORGERON—Enclumes à trou de [illegible] fine et ordinaire, étaux de toutes sortes, marteaux de toutes grandeurs, limes plates et rondes, batardes ou fines; objets de fer coulé, 40,000 pièces de toutes sortes d'objets coulés des fonderies d'Ecosse.
ARTICLES DE CHASSE, fusils doubles et simples, poudrières, sacs à plomb, baguettes pour nettoyer les fusils, étaux, bourres, capsules, poudre de Dupont en demi barils et en boîtes de ferblanc, plomb à gibier, et en barres et saumons, pierres à feu, couteaux de chasse, hameçons et lignes de pêche etc.
OBJETS EN CUIVRE, chenets, pelles, pincettes et fourgons, patères, chandeliers et bougeoirs, [illegible] anneaux, couplets et verroux etc.
OBJETS VERNIS, coffres forts de toutes grandeurs de manufacture américaine de beaucoup supérieure, nécessaires manufacture anglaise plateaux, mouchettes, lampes et chandeliers, tabliers, crachoirs, bouilloires etc.
GROSSE QUINCAILLERIE, poids pour fenêtres à coulisse, fer en barre anglais et américain, acier poêles, chaînes grilles pour fourneaux, tôle, fer blanc, cuivre à doublage, blanc de céruse à l'huile, clous à river et à planches etc.
OBJETS POUR NAVIRE, 100 douzaine cercles de navire, cordages goudronnés, lignes de sonde, suif cuir à pompe, huile de poisson, peintures noire, rouge, verte, bleue et blanche, poulies rames, fanaux de signal, racloires, bronzes, de toute espèce. 24 jan

LE soussigné a en magasin et offre à vendre ce qui suit:
Livres de toutes espèces, papier à lettre, papier à emballage &c &c, plumes, canifs, crayons, &c.
Bibles françaises, anglaises et allemandes.
Almanachs français, anglais et allemands.
Dictionnaires français, anglais do et espagnols.
Grammaires do do do
Livres de classe, alphabets &c.
Encre rouge, bleue et noire, dans différentes bouteilles pain à cacheter, cire &c.
Toutes choses nécessaires à la lithographie.
15 jan H. HANKEL, 23, rue des Champs Elysées.

SUCRE à 10 et 12 livres à la piastre.—Bon café de St-Domingue à 7 cents la livre.—Bon vin à 4 cts. le gallon; 5000 livres de vieux cuivre, 600 livres de vieux fer, au magasin de ANT. MICHOUD,
20 nov Encoignure Vieille Levée et Ursuline.

CARMAN & McMAHON, *Marchands Commissionnaires,*
Ont transporté leur Magasin aux Nos. 41 et 43, rue Poydras, Nouvelle Orléans. 17 déc

LES soussignés offrent à vendre à des prix modérés, 40,000 cigares de la Havane; 10 barils de riz cassés pour [illegible]; 100 sacs de sel, [illegible]
29 déc H. PALOC & DUFOUR.

LOUIS ROGERS & JAMES GRAY continue [illegible]
ROGERS & GRAY. 15 jan

## POUR L'INTERIEUR.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile—Le paquebot à vapeur à basse pression, GIRAFFE, capt. Rollier, partira du bout du chemin à coulisses tous les lundis et vendredis, immédiatement après l'arrivée des chars de midi, et de la Mobile tous les mercredis et samedis. Le public peut compter sur la plus grande ponctualité. 7 jan

MALLE DES ETATS UNIS—Pour le Bayou Sara et Plaquemines—Le superbe bateau à vapeur, pour passagers, BRILLIANT, capitaine Hart, ce bateau a toutes ses chambres élégantes et commencera ses voyages réguliers mercredi 19 décembre, à 10 heures du matin, et dimanche à la même heure pour Plaquemine; et continuera de faire des voyages régulièrement, le reste de la saison, en partant ponctuellement à l'heure indiquée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
18 déc ADAMS & WHITEALL.

PAQUEBOT REGULIER—Pour Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et toutes les places intermédiaires.—Le bateau à vapeur, fin marcheur, TECHE, capitaine J. Chenvin, venant d'être inspecté et classé A. 1, fera les voyages comme paquebot régulier pendant la saison, et partira de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis à 10 heures précises du matin, et de Bâton Rouge tous les mardis à la même heure—Pour fret et passage, ayant de très beaux emménagements, s'adresser à
29 nov GOURDAIN & BENIT, 13, rue Conti.

PAQUEBOT REGULIER POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Bosworth, est attendu à chaque jour; il fera ensuite régulièrement des voyages entre ce port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé; bouilloires, et comme on l'a disposé pour recevoir du coton, il n'est surpassé par aucun bateau naviguant sur le fleuve. Pour fret ou passage, devant être expédié sous peu, s'adresser à bord ou à
28 nov PIERCE SHANNON & BROTHER, 57, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur NASHVILLE, neuf, fin marcheur et commode, commandé par le capitaine Buchanan, partira pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires, tous les mardis à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties possibles aux passagers; ses bouilloires ont été inspectées et les chaînes du gouvernail sont en fer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
3 déc FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 13, rue St. Louis.

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas ou les Opélousas.—Le steamer GALINIAH, ayant de très bons emménagemens partira [illegible] tous les Lundis à midi précis [illegible]
4 sep FOLLAIN, BELLOCQ & DEJEAN.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah. Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe [illegible]
23 avril [illegible], Agent

A VENDRE—Le bateau à vapeur HOWARD, d'un léger tirant d'eau, bien fourni de [illegible] construit depuis deux ans, et récemment réparé; il peut porter 120 tonneaux et ne tirant que 4 pieds et demie. Pour plus amples informations, s'adresser à
GODFREY, LAWRENCE & SHAW, rue de Conti.

A VENDRE—Le steamboat Merchant—La vente de ce superbe steamboat [illegible] ayant été renvoyée jusqu'au 20 de ce mois, il sera ledit jour offert en vente, à l'encan, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, par Hewlett & Cenas encanteurs, s'il n'est vendu à l'amiable avant cette époque. L'inventaire est déposé au bureau de M. Maunsel White & Co. Pour les termes et renseignemens de la vente s'adresser à
GREGORY BYRNE, ou à
5 nov—13 MAUNSEL WHITE & Co.

POUR LA MOBILE—Le steamer GIRAFFE, paquebot régulier, capitaine Swiler, partira du bout du chemin de fer [illegible] tous les jeudis et samedis, à l'arrivée des chars de midi, et à son retour, il partira de la Mobile tous les mardis et vendredis. Pour passage, s'adresser à bord, au capitaine SWILER.
P. S. Toutes les fois que le nombre de passagers sera suffisant, la Giraffe n'arrêtera aux ports intermédiaires, pourvu que le capitaine Swiler en soit préalablement informé. 7 nov

BATEAU A VAPEUR A VENDRE—Actuellement [illegible] et à vendre en face de la ville, de l'autre bord du fleuve, près du ferry d'en haut. Ce bateau a été complètement réparé et a été strictement examiné, [illegible] du port de 150 tonneaux [illegible]. Il sera vendu à des termes libéraux [illegible]
3 jan FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

## LIGNES DE PAQUEBOTS.

POUR NEW-YORK.
Ligne de paquebots de la Louisiane et New York, devant partir régulièrement de chaque port une fois [illegible]. La ligne se compose des navires suivants:
YAZOO, Capitaine Drake
MISSISSIPI, " Butler
LOUISVILLE, " Allen
SARATOGA, " Hathaway
HUNTSVILLE, " Eldredge
SHAKESPEARE, " Palmer.
Ces batimens sont tous de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau et construits à New York expressément pour cette navigation; ils seront commandés par des hommes habiles et expérimentés; ils ont des emménagemens élégants pour les passagers et seront toujours toués en montant et en descendant le Mississipi par des bateaux à vapeur.
Ni le capitaine, ni les armateurs de ces batimens ne sont responsables pour les bijoux, les espèces, l'argenterie &c. à moins qu'on n'en fasse donner la valeur par un connaissement. Pour fret ou passage, s'adresser à
8 janv JAMES B. HULLIN, 74, rue du Camp.

Ligne de paquebots de Lombards & Co. entre Boston et la Nelle. Orléans.
Cette nouvelle ligne a été expressément construite pour faire les voyages des ports [illegible]. Cette ligne est composée des navires suivants:
CHEROKEE 415 tonneaux capitaine R. Loring
CAROLINA 460 " "
CHARLESTON 375 " "
COLUMBIANA 625 " "
CORDOVA 486 " " Reading.
Les navires ci-dessus sont tous neufs [illegible] ils sont doublés et chevillés en cuivre, [illegible] commandés par des capitaines d'une grande expérience [illegible]
Ces paquebots seront toués et remorqués par des bateaux à vapeur [illegible]
JOHN A. MERRITT, 62, rue de la Commune.
N. B. On fait des avances sur les marchandises [illegible] consignées à M. M. A. C. Lombard & Co à Boston.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLE. ORLEANS ET BALTIMORE.
Cette ligne se composera des navires ci-après, lesquels ont été construits ou achetés pour faire exclusivement ces voyages, savoir:
Navire SEAMAN, Capitaine Miner.
Barque MARY, " Nickerson.
IRAD FERRY, (neuf) " Stevens.
SOLOMON SALTUS, " Ledson.
Brick ARCHITECT, " Gray.
Ces bâtimens sont de première classe et ont des emménagemens [illegible]. Le prix du passage est fixé à $60. On fournira des provisions de la première qualité.
On emploiera dans toutes les occasions des bateaux de remorque pour monter et descendre le Mississipi.
Pour fret ou passage, s'adresser à
12 oct—a GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville.

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.
[Nouvelle Ligne]
*Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la Saison, chargés ou non.*
Navire Orléans, capt. S. Sears, 599 tons, 27 Nov
Navire Alabama, capt C C Berry, 478 tons, 11 Déc
Navire Arkansas, capt E S Denis, 627 " 15 Déc
Navire Saratoga, capt W Hathaway, 549 tons, 8 Jan
Navire Nashville, capt D Jackson, 549 " 28 Jan
Navire Kentucky, capt J Bunker, 629 " 5 Fév
Les navires ci-dessus sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.
Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience; ces bâtiments seront toujours remorqués en descendant ou en montant le Mississipi. Ils ont des appartements parfaitement meublés, et seront toujours servis des meilleures provisions. Le prix des passagers à la chambre est de $80, sans vin et liqueurs. Pour fret ou passage, s'adresser à
H. O. AMES, No. 40 rue du Camp.
Ces navires ne seront pas responsables des cargaisons [illegible] verreries, quincailleries, marbres [illegible] à moins qu'un connaissement ne soit fait et signé au bureau des agens. 6 juin

DROGUES ET MEDECINES—J. B. Prevost s'est établi en cette ville pour la vente en général de drogues en gros. Il reçoit [illegible] fraîches et véritables, qu'il vendra à des termes libéraux [illegible] promptement exécutées. No. 30, rue du Camp, Nouvelle Orléans. 24 nov

CLAY & CLARK, *PLOMBIERS DE MAISON ET DE NAVIRE,* No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans. Fabricans de tuyaux en plomb, cabinets privés de pompes de tout genre. Etablissent les bains chauds, froids et de douche d'après la meilleure méthode. Plomb roulé au cylindre, tuyaux, &c. Ils exécutent des commandes [illegible] Sud.

AVIS—L'HOTEL ST.-LOUIS [illegible]